

Rapport 2009 de la CPPC

Durant l'année 2009, la CPPC s'est réunie à sept reprises sous la présidence de Françoise Jaquet.

Je peux affirmer que cette dernière a effectivement animé les séances. Merci à toi, Françoise, pour ton engagement.

Le but de cette commission paritaire est de se prononcer sur les questions d'interprétation de la CCT et de veiller à leurs applications.

Il est peut-être bon de rappeler, par le moyen de ce rapport, que chacun de nous peut interpeller cette commission paritaire. (art 8 et 9 annexe 1)

Il est indispensable que nous puissions amener à cet endroit des situations qui ne nous paraissent pas conformes à l'esprit souhaité par la CCT.

C'est bien à cela que nous nous sommes attelés durant cette année.

Chacune de ces rencontres est précédée de séances de préparation entre les différents participants. Ces moments sont riches en partage, parfois animés, mais permettent d'échanger nos avis sur les dossiers et de nous préparer ainsi à défendre au mieux les intérêts de nos membres.

Depuis l'introduction de la nouvelle CCT, les demandes de reconnaissance de perfectionnement a été notre principale activité. Ceci pour l'attribution d'échelons supplémentaires selon l'annexe 6 , chapitre 4, article 16 de la CCT.

Des séances supplémentaires ont occupé nos journées et soirées dans la relecture de la CCT. Il a été nécessaire de procéder à une remise à niveau des différents articles.

Introduire les avenants dans le document principal.

Le tableau de classification des fonctions a été retravaillé, rediscuté et va certainement encore être le sujet de bien de nos discussions.

Aujourd'hui nous pouvons affirmer que toutes ces séances ont permis de mettre en place un document de relativement bonne qualité. Mais, c'est à chacun de nous de faire vivre cette CCT en veillant à son application et vos interventions permettront aussi de l'améliorer.

L'écoute et la collaboration de la part de nos partenaires sont une chose qui me ravi, les séances sont empreintes de respect et favorisent des prises de décisions respectueuses de l'employé.

La situation économique et la pression exercée sur nos institutions favorisent incontestablement ce bon climat. Aujourd'hui nous sommes obligés de nous unir pour faire face aux décisions de l'état.

Pour ma part, je tiens à vous informer que je ne pourrai malheureusement plus, en raison de ma situation professionnelle, poursuivre mon mandat au sein de la CPPC. Je souhaite vous remercier pour la confiance que vous m'avez témoignée durant ces années. J'ai été enrichi au travers de cette activité, même si je suis conscient que tout n'a pas été comme je l'aurais souhaité. Je reste satisfait de la richesse des échanges qui m'ont permis d'apprendre à écouter et à accepter que d'autres puissent penser d'une autre manière.

Je souhaite que d'autres puisse saisir cette opportunité.

Merci à chacun des membres ainsi que les suppléants pour votre présence et votre dévouement.

Jean Poget